



Apprentissage difficile, es légal ?

Par **clement86**, le **24/01/2013 à 19:06**

bonjour a tous ,
voila mon soussi, ma femme a décider de reprendre des études , elle a choisie de passer un bac en alternance dans le domaine du service en restauration .

elle à commencer au début de l'année scolaire et , est deja a bout de bras :

- elle a signer un contrat a 39h mais elle fait 50-60h /semaines, non rémunéré bien sur ... (a part les 800 euro prévus par la loi)
- elle est sensés apprendre le service mais elle ne fait que des petites taches (ramassage des couverts sale, des miettes, entretien des locaux ..)
- mauvaise ambiance de travaille ...

Elle a donc décider de prendre rdv avec le médiateur social de son établissement , il c'est déplacer a l'entreprise (voila 2 semaine maintenant) mais toujours pas de nouvelle de celui ci ... et rien n'a changer bien sur .

elle recherche une autre entreprise pouvant l'accueillir mais c'est assez compliquer .. on ne sais plus quoi faire donc si quelqu'un a deja etait dans une situation similaire ... =)

merci d'avance pour vos réponses